

# CONFÉRENCE DE PRESSE

Jeudi 03 novembre 2011



Sommaire	1
SMTD65, qui sommes-nous ?	2
Les intervenants du traitement des déchets	4
Les installations de traitement	6
Quels projets pour l'avenir ?	8
Unité de Traitement et de Valorisation de Bordères-sur-l'Echez	11
Centre de tri départemental de Capvern	15
Quais de transfert des déchets	18
Plateforme de compostage des déchets verts	21
Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux	23
Etude de recherche parcellaire	27
Contacts	32

## SMTD65, QUI SOMMES NOUS ?



## Quel périmètre

Le SMTD 65 est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I) issu conjointement, de la fusion du SMTD Pays des Gaves avec le SMT Adour et de l'adhésion du SMECTOM du plateau de Lannemezan, des Nestes et des côteaux, et, dont le Préfet a élargi le périmètre à l'ensemble des structures de collecte du Département, à l'exception des cantons du Magnoac et de la Barousse.

Création : A.P. n° 2007-313-5 du 9 novembre 2007

Date de création : 1er janvier 2008

Périmètre : 32 / 34 cantons des Hautes-Pyrénées,

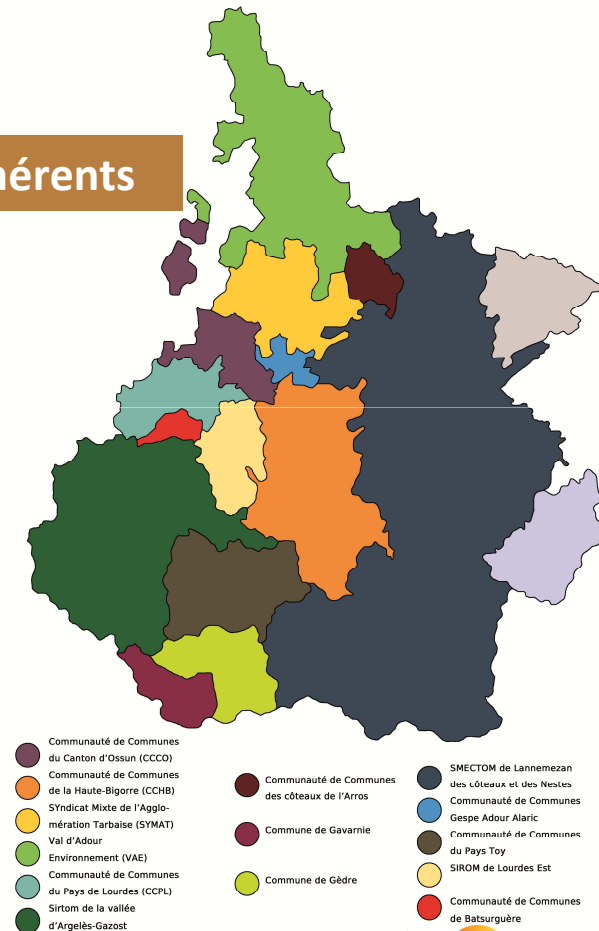
soit 97,3% de la population du département.

## Quelles compétences

Le SMTD65 exerce la partie «traitement» de la compétence élimination des déchets des ménages, y compris les opérations de transport secondaire (des centres de transfert aux centres de traitement), de tri ou de stockage qui s'y rapportent. Les déchets pris en considération sont les déchets collectés dans le cadre du service public d'élimination :

- déchets ménagers et assimilés,
- déchets collectés en déchèteries par certaines collectivités (CCHB, CCCO, SYMAT, VAE).
- déchets verts.

## Quels adhérents



## LES INTERVENANTS DANS LE TRAITEMENT DES DÉCHETS



## Quels intervenants dans le traitement des déchets

### Le Conseil Général des Hautes-Pyrénées :

Il a en charge l'élaboration et le suivi du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA).

Il définit les grandes orientations.

Ce plan est opposable aux collectivités territoriales.

**Il est le prescripteur.**

### Le SMTD65 :

Il est chargé de mettre en œuvre, le PDEDMA pour son domaine de compétence le « traitement » (tri, transfert, traitement) des déchets.

Il met en place l'organisation et les installations de la filière afin d'atteindre les objectifs fixés dans le PDEDMA, cohérents avec la réglementation.

**Il est l'opérateur.**

### Le Préfet avec les Services de l'État :

Il instruit les dossiers d'installations classées, lance les enquêtes publiques, autorise les installations conformément au PDEDMA et contrôle leur exploitation au regard des prescriptions réglementaires et administratives.



# LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DU DÉPARTEMENT



## Installation des Stockage des Déchets Non Dangereux

**Bénac** : Maîtrise d'ouvrage privée, SOVAL-ONYX.

Autorisation Préfectorale pour 80 000 Tonnes/an jusqu'au 31/07/2013

Déchets ménagers et déchets industriels banals.

**Lourdes-Mourles** : Maîtrise d'ouvrage publique, SMTD65

Autorisation Préfectorale pour 24 000 Tonnes/an jusqu'au 31/12/2011

Déchets ménagers uniquement

**Capvern** : Maîtrise d'ouvrage publique, SMTD65.

Autorisation Préfectorale pour 5 000 Tonnes/an jusqu'au 31/12/2019

Déchets Industriels Banals + refus du centre de tri + encombrants de déchèteries

## Quais de transfert

**Vic-en-Bigorre** : 6 400 T/an de déchets ménagers et 800 T de collecte sélective

**Capvern** : 12 000 T/an de déchets ménagers

**Pierrefitte-Nestalas** : 6 300 T/an de déchets ménagers et 800 T de collecte sélective

## Centres de tri

**Tarbes** : Maîtrise d'ouvrage privée, Véolia.

Capacité : 6 000 Tonnes/an

**Capvern** : Maîtrise d'ouvrage publique, SMTD65.

Capacité : 2 500 Tonnes/an

## Aires de compostage

**Bordères-sur-l'Echez** : Maîtrise d'ouvrage privée, ROM.

**Capvern** : Maîtrise d'ouvrage publique, SMTD65.

Capacité de traitement de 2 500 T/an de déchets verts et fraction fermentescible des déchets ménagers

**Lourdes** : Maîtrise d'ouvrage publique, SMTD65.

Capacité de traitement de 2 000 T/an





QUELS PROJETS POUR L'AVENIR ?



## Les prescriptions du PDEDMA

- Création d'une unité de **Pré Traitement Mécano Biologique** avec méthanisation ou compostage.
- Création d'une **Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux** pour les déchets ménagers et assimilés (ISDND).
- Modernisation d'un des centres de tri de collecte sélective des emballages.
- Réalisation d'un maillage de quais de transfert pour les déchets ménagers et la collecte sélective des emballages.
- Réalisation de deux aires de compostage pour les déchets verts.

## Les décisions du SMTD65

Suite à une étude de réorganisation départementale menée par le bureau d'études Egis-eau (2009 – 2010) :

- Création d'une unité de Pré Traitement Mécano Biologique sur le site de l'Ecoparc de Bordères-sur-l'Echez avec méthanisation et production de compost.
- Création d'une ISDND d'une capacité de 50 000 T/an pendant 30 ans. Sélection, sur le département, d'une zone de 100 km<sup>2</sup>.
- Modernisation du centre de tri de Capvern. Augmentation de sa capacité jusqu'à 14 000 Tonnes/an.
- Création de quais de transfert : zone Bagnères-de-Bigorre (Ordure ménagère (OM), collecte sélective (CS)) zone Lourdes (Om, CS), zone Tarbes (CS)
- Création de deux aires de compostage de déchets verts – zone Argelès-Gazost, zone Vic-en-Bigorre.

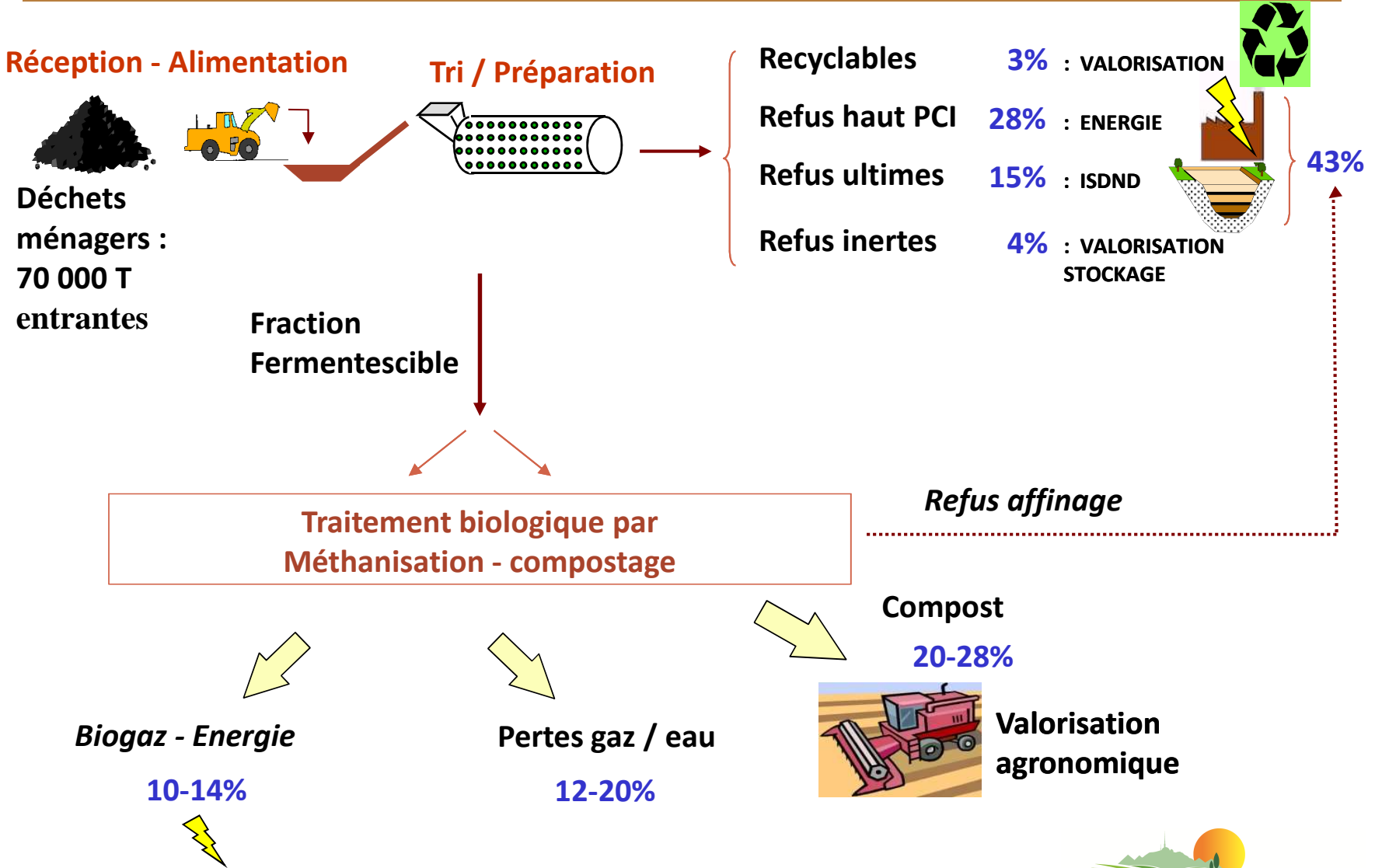
# UNITÉ DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DE BORDÈRES-SUR-L'ECHEZ



## Les décisions du SMTD65

- Finalité du PTMB / Unité de Traitement et de Valorisation :
  - Séparer la matière organique contenue dans les ordures ménagères en vue de la production de méthane et de compost normé.
  - Option pour la création d'un combustible à partir de la fraction plastique contenue dans les ordures ménagères
  
- Hiérarchisation des objectifs assignés à cette installation :
  - 1- Continuité de service de l'unité de traitement
  - 2- Gestion des odeurs et aspects environnementaux (gestion des eaux, qualité de l'air dans les bâtiments...)
  - 3- Optimisation de la valorisation globale / réduction des refus à enfouir
  - 4- Qualité des sous-produits (compost normé)
  - 5- Optimisation de la valorisation du biogaz (recettes)

# Bilan matière prévisionnel



TRAITEMENT DES DÉCHETS SUR LES HAUTES-PYRÉNÉES



## Unité de Traitement et de Valorisation de Bordères-sur-l'Echez

- Cout de l'installation : ≈ 43M €
- Lieu d'implantation : Est de la zone industrielle de Bordères-sur-l'Echez
- Modalité d'acquisition : marché global (conception, construction, exploitation) dans le cadre d'une procédure de dialogue compétitif.
- Exploitation dans le cadre du marché global pendant 5 ans puis en régie directe
- Durée des travaux 24 mois.
- Coût de traitement estimé : 70€/T (hors subventions de l'ordre de 30% du montant des travaux)
- Date de mise en service : 2015
- Etat d'avancement : lancement de la procédure de dialogue.  
Remise des candidatures prévue pour fin novembre.

# CENTRE DE TRI DÉPARTEMENTAL

DE CAPVERN





## Centre de tri départemental de Capvern

- Modernisation du centre de tri sous maîtrise d'ouvrage publique de Capvern
- Capacité de traitement portée de 2500 T/an à 14 000 T/an
- Mise en œuvre d'un tri mécanique poussé avec tri optique et densimétrique
- Exploitation en régie directe

## Objectifs

- Trier les 10 000 Tonnes d'emballages et journaux collectées sur l'ensemble du département
- Diminuer la pénibilité et améliorer les conditions de travail des trieurs
- Diminuer le coût du tri de moitié par rapport au prix actuel ( $\approx 300\text{€}/\text{T}$  en 2011)
- Intégrer l'ouverture éventuelle des consignes de tri aux autres emballages plastiques (autres que les flacons et bouteilles)

## Centre de tri départemental de Capvern

- Cout de la modernisation : 6,5 M€
- Réalisation du projet dans le cadre d'un marché de travaux attribué aux sociétés :
  - Routière des Pyrénées (VRD)
  - Eiffage Construction Midi-Pyrénées (gros œuvre et charpente)
  - Forclum (électricité)
  - Arval (process de tri)
- Etat d'avancement : travaux en cours, au stade de la réalisation des empierrements.
- Livraison : septembre 2012
- Mise en service au nominal : janvier 2013

## QUAIS DE TRANSFERT DES DÉCHETS

## Quai de transfert des déchets (ordures ménagères et collecte sélective)

### Objectifs

- Rationnaliser le transfert des déchets des zones de collecte vers les centres de traitement.
- Regrouper les tonnages et limiter les rotations de véhicules

### Lieux d'implantation

- Zone de Bagnères-de-Bigorre : plaine de Monloo sur le périmètre d'extension de la station d'épuration.
- Zone de Lourdes : ZAC du Toulicou à Adé.
- Zone de Tarbes : sur le périmètre d'implantation de l'Unité de Traitement et de Valorisation de Bordères-sur-l'Echez.

## BAGNERES-DE-BIGORRE

- Produits transférés : déchets ménagers et emballages
- Nombre de véhicules accueillis : maximum 8 véhicules/jour
- Nombre de semi-remorque de transfert : 3 (dont 1 pour l'emballage)
- Date de mise en service : septembre 2012
- Travaux : marché attribué, début des travaux fin 2011.
- Coût de l'installation : 1,34 M € HT

## ADE

- Produits transférés : déchets ménagers et emballages
- Nombre de véhicules accueillis : maximum 16 véhicules/jour
- Nombre de semi-remorque de transfert : 4 (dont 1 pour l'emballage)
- Etat d'avancement des travaux : en cours de réalisation du gros œuvre
- Date de mise en service : fin 2011
- Coût de l'installation : 1,62 M € HT

## BORDERES-SUR-L'ECHEZ

- Produits transférés : emballages
- Nombre de véhicules accueillis : maximum 10 véhicules/jour
- Nombre de semi-remorque de transfert : 3
- Date de mise en service : fin 2012
- Coût de l'installation : 1,2 M € HT

# PLATEFORME DE COMPOSTAGE DES DÉCHETS VERTS



## Plateforme de compostage de déchets verts

### ZONE DE VIC-EN-BIGORRE

- Accord avec la municipalité de Vic-en-Bigorre pour l'acquisition de parcelle sur la route de Pau
- Travaux réalisés courant 2012
- Coût estimé : 0,8 M €
- Date de mise en service : fin 2012

### ZONE D'ARGELES-GAZOST

- Projet en cours de réalisation dans le cadre d'un projet multifilière avec co-compostage des boues
- Date de mise en service : courant 2013

# INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX



## Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)

### Objectifs

- Traiter les déchets résiduels issus :
  - De l'Unité de Traitement et de Valorisation de Borderes-sur-l'Echez (35 000 Tonnes/an)
  - Des encombrants de déchèterie (14 000 Tonnes/an)
  - Des refus du centre de tri départemental (1 000 Tonnes/an)
- Assurer la maîtrise d'ouvrage de l'installation
- Exploitation en régie
- Prise en compte des risques de nuisance de cette installation
  - Trafic routier
  - Eventuelles nuisances olfactives
  - Pollution des sols et des eaux
- Projet mené sur 2 études distinctes réalisées par les bureaux d'études Egis-Eau (2009-2010) et Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne (2011-2012)

## Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)

### Etude préliminaire

- Réalisation d'une étude de recherche des zones favorables à l'implantation par le bureau d'études Egis-Eau (2009-2010)
  
- **Définition des critères d'exclusion** appliqués au territoire du département
  - Hydrogéologie : captage des eaux potables – périmètre de protection
  - Milieu naturel :
    - Zones humides
    - Sites classés au titre des sites et des paysages
    - Sites classés au titre des monuments historiques
    - Arrêté préfectoral de biotope
    - Réserve naturelle
    - Zone inondable
  - Occupation des sols :
    - Habitats agglomérés
    - Zones aéroportuaire et aérodromes
  - Accessibilité :
    - Viabilité hivernale > 700 m
  - Périmètre :
    - Périmètre CC non adhérentes au PDEDMA
    - (CC Barousse et Magnoac)

## Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)

- **Définition des zones de contraintes** pouvant néanmoins permettre l'implantation de l'installation :

Critères	Favorable si
Sites inscrits au titre des sites et paysages	Hors zone de protection
Site inscrits au titre des monuments historiques	Hors zone de protection
Parc Naturel nationaux et régionaux	Hors du parc
Natura 2000 (psic, sic, zps)	Hors zone de protection
ZNIEFF	Hors zone de protection
ZICO	Hors zone de protection
Servitude aéronautique	Hors zone de servitude
ZPPAJP	Hors zones protégées
Forêts	Hors zones forestières

-**Définition de zones géologiques** assurant une perméabilité  $< 10^{-9}$  m/s à une profondeur de – 10 m par rapport au terrain naturel (arrêté ministériel du 9 septembre 1997, article 10 et 11)  
 ⇒ 6 zones potentiellement favorables à la réalisation d'une ISDND retenues aux termes de l'étude.

# ETUDE DE RECHERCHE PARCELLAIRE

## Etude de recherche parcellaire

- Etude de recherche parcellaire sur les zones favorables issues de l'étude menée par Egis-Eau.
- Réalisée par la Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne

### Zones retenues

Côteaux de  
Piétat –  
montagillard

Côteaux de  
Oueilloux -  
Orignac

Côteaux de  
Tournay -  
Cieutat

Plateau de  
Lannemezan

### 2 Zones non retenues :

- Enclaves dans le 64, la géologie des terrains n'étant pas suffisamment sûre.
- Les côteaux de Bénac, Hibarette, en raison de grandes difficultés d'accès rencontrées lors de la gestion du site privé de la société SOVAL-ONYX

## Etude de recherche parcellaire

- Durée de l'étude : 12 mois
- Objectifs de l'étude :
  - Détermination de la meilleure unité foncière de 25 ha permettant l'implantation d'une ISDND au regard des critères de sélection formulés par le Comité de Pilotage
  - Recensement des propriétaires et éventuels exploitants sur la zone, assistance à l'acquisition foncière des terrains d'emprise.
  - Assistance à l'acceptation sociale.
- **Pilotage de l'étude** : Mise en place d'un Comité de Pilotage regroupant le Bureau Syndical du SMTD65, un représentant des Maires des communes concernées par zone d'étude, les Conseillers Généraux des cantons concernés, la Chambre d'Agriculture, la SAFER, les associations environnementales (France Nature Environnement), la DREAL, les services de l'Etat, les services du Conseil Général.

## Etude de recherche parcellaire

- L'étude sera réalisée en 3 phases :

### Phase 1

- Découpage des 4 zones d'étude en mailles de 1,5 km<sup>2</sup> et classement de ces unités selon des critères de voisinage, d'accessibilité et de morphologie.
  - Objectif : prendre en compte les impacts de ces installations sur les populations avoisinantes

### Phase 2

- Sur chacune des 15 meilleures mailles issues de la phase 1, recensement des unités foncières de 28 ha permettant l'implantation de l'ISDND.
- Application à ces unités foncières de critères de notation sociétaux, environnementaux et techniques définis par le Comité de Pilotage.
- Classification des mailles.

### Phase 3

- Sur la meilleure maille issue de la phase 2, réalisation de sondage de vérification de la nature du sol avec détermination de la perméabilité et des arrivées d'eau ou présence de nappes.
- Détermination des propriétaires fonciers et, éventuellement des exploitants.
- Assistance à l'acquisition foncière.

## Etude de recherche parcellaire

### Etat d'avancement

- Etude en fin de phase 1 :
  - Création de 59 mailles de 1,5 km<sup>2</sup> sur les 4 zones de l'étude
  - Application des critères de sélection de phase 1 (voisinage, accès, morphologie)
  - Détermination des 15 ou 20 meilleures mailles.
  
- Prochaines étapes :
  - Définition des critères de sélection de phase 2 en comité de pilotage
  - Etude de 22 unités foncières selon les critères définis.
  - Rendu de la phase 2 prévu pour la fin juin 2012.



## CONTACT

Guy POEYDOMENGE : Président

Philippe DUCLOS : Directeur Général des Services

Guillaume POUNHET : Chargé de communication

Syndicat Mixte de Traitement des Déchets 65  
30, avenue Saint Exupéry – 65000 TARBES

Tél. : 05 62 38 44 90

Fax. : 05 62 38 16 91

Mél. : [com@smt65.fr](mailto:com@smt65.fr)